

Conseil scientifique**Formation restreinte****Mardi 6 juillet 2021, 15h – 17h20**

Présents : Ghazala Azmat, Florence Bernault, Nicolas Delalande, Didier Demazière, Emanuele Ferragina, Roberto Galbiati, Eberhard Kienle, Fabrice Melleray, Dina Waked, Cornelia Woll, Mathieu Fulla, Martin Giraudeau, Benjamin Marx, Janie Pelabay, Guillaume Plantin, Pierre-André Rosental, Martial Foucault, Thierry Mayer, Dominique Cardon, Florence Haegel, Mirna Safi, Myriam Dubois-Monkachi, Olivier Borraz, Frédéric Ramel, Régis Bismuth, Sabine Dullin, Séverine Dusollier, Jeanne Lazarus, Alain Dieckhoff, Anne Revillard, Bénédicte Durand, Nicolas Sauger

Absents ou excusés : na

Assistent à la réunion :

Stéphanie Balme, doyenne du collège universitaire

Bénédicte Barbé, chargée de mission, Direction scientifique

Quitterie Gabret, directrice exécutive du collège universitaire

Carole Jourdan, directrice du pôle académique, Direction des ressources humaines

Marie Scot, chargée de mission, Direction scientifique

Olivier Roméo, Responsable de la mission d'appui aux projets scientifiques

1/ Validation du compte rendu de la séance du Conseil scientifique réuni en formation restreinte par visio-conférence le 8 juin 2021

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents le compte rendu de la séance du Conseil scientifique réuni en formation restreinte par visioconférence le 8 juin 2021.

2/ Présentation de la spécialisation géographique du *Bachelor* et des 7 campus du collège universitaire

Stéphanie Balme rappelle que l'acte 2 de la réforme du *Bachelor*, entamée en 2018, a d'ores et déjà abouti à la création d'un nouveau diplôme, le *Bachelor of Art and Sciences*, à la réforme des admissions avec l'intégration des candidatures dans

Parcoursup, puis à l'évaluation du *Bachelor*. Afin de poursuivre et finaliser cette réforme, 10 mois de réflexion ont permis d'aboutir aux propositions suivantes, selon deux objectifs principaux :

- Dans un contexte de concurrence internationale accrue, il est très important que le *Bachelor* de Sciences Po puisse être réformé de telle sorte que son académisation soit poursuivie, avec le maximum de cohérence scientifique et pédagogique ;
- Pour cela, il s'agit de proposer à l'ensemble des candidats et étudiants de Sciences Po un cursus de sciences humaines et sociales, commun à l'ensemble des sept campus, avec une forte dimension européenne. L'objectif est de réaliser une homogénéisation du *Bachelor*, autour du choix d'une *Major* pluridisciplinaire et d'une *Minor* géographique.

Les étudiants postuleraient donc aussi à une spécialisation géographique, qui interviendrait à deux niveaux : d'une part à travers l'identité de chaque campus, déclinée dans une dimension comparative de leurs cours, et d'autre part à travers la dimension linguistique, déclinée de la première année à la troisième année.

Pour aboutir à cette réforme, plusieurs mesures sont nécessaires :

- Doter chaque campus d'une spécialisation géographique. Actuellement, le campus parisien est le seul campus sans spécialité géographique
- Affiner le découpage géographique de chaque campus, en tenant compte des évolutions géopolitiques récentes, comme le Brexit, et de la stratégie institutionnelle en particulier en accordant davantage de place à l'Afrique, et enfin en intégrant des blocs absents actuellement du découpage géographique du collège, que ce soit le Pacifique, les Caraïbes, la Russie, la Scandinavie, etc. ;
- Revaloriser les *Comparative Studies*, dans toutes les disciplines et sur l'ensemble du collège universitaire, dans une dynamique qui ne soit pas Nord – Sud, mais qui au contraire permette un décentrement de perspective.

Pour réussir tout cela, plusieurs actions doivent être menées :

- Formaliser et académiser l'idée d'une mineure géographique. Actuellement, elle existe pour les étudiants – sauf à Paris – mais sans être formalisée.
- Doter le campus de Paris d'un programme géographique, en y transférant le programme EURAF, qui deviendrait un programme Afrique – Europe (et non plus Europe – Afrique), et en faire un programme-phare du collège universitaire ;
- En contrepoint, faire de Reims un grand campus Amérique du Nord – Europe, avec un espace européen au sein des sept campus, constitué des trois campus de Dijon, Nancy et Reims ;
- Renommer les sept campus du collège universitaire ;
- Formaliser les *European Studies* du *Bachelor* de Sciences Po.

Florence Haegel remercie Stéphanie Balme pour sa présentation et demande plus de détails sur les implications de la mineure géographique, notamment pour les cours magistraux d'introduction à la science politique ; par ailleurs, elle souhaite des précisions sur l'articulation du programme Afrique-Europe avec les *European Studies*.

Florence Bernault se félicite de la proposition de changement de nom « Afrique – Europe » pour le programme EURAF, car cela permet d'éviter la tendance à l'eurocentrisme.

Stéphanie Balme répond que, concernant la mineure géographique, plusieurs pistes sont envisagées. Pour qu'un étudiant obtienne la mention mineure sur son diplôme, il serait proposé de la diviser en trois parties :

- Affectation de l'étudiant sur un campus du collège (25 % de la validation) ;
- Affectation de l'étudiant en 3^{ème} année (25 % supplémentaires) dans un établissement en lien avec sa mineure. Mais si l'étudiant décide par exemple de partir en Scandinavie alors qu'il est en Afrique – Europe, il devra prendre, sur place, des cours en rapport avec son cursus ;
- Validation des enseignements dans le cadre de la spécialisation géographique, à partir de deux types de cours : les cours de langue (séminaires, enseignements d'exploration, cours magistraux), et les autres.

Sur les 36 heures de cours magistraux, 12 heures pourraient être consacrés à la zone géographique, à partir de la thématique commune de l'ensemble des cours. Par exemple à Nancy, le cours comparatif sur la politique allemande au sein du cours d'introduction à la science politique pourrait prendre cette forme-là. Il ne s'agit pas de revenir en arrière, mais d'affirmer l'ancrage disciplinaire en sciences humaines et sociales du *Bachelor*, en formalisant la dimension *Comparative Studies* du diplôme.

Sur la dimension *European Studies*, l'engagement du *Bachelor* est de s'assurer que tous les étudiants aient une compréhension des enjeux européens : ils ont des cours qui proposent de s'immerger dans un système qui est européen. Il est nécessaire de renforcer cette offre car pour le moment, il y a des inégalités fortes entre étudiants : certains reçoivent des enseignements approfondis sur l'Europe alors que d'autres ne l'ont pas spécifiquement choisi, quand d'autres au contraire n'ont pratiquement aucun cours sur les institutions européennes.

Eberhard Kienle estime qu'il est très bon d'inverser les perspectives, de ne pas regarder l'Afrique ou le Moyen-Orient seulement à partir de l'Europe, mais de faire aussi l'inverse ; il suggère d'ajouter également une perspective « Sud – Sud » : comment la Chine voit l'Afrique, comment l'Afrique voit la Chine, etc.

Olivier Borraz avoue n'avoir pas encore bien compris la motivation de ce projet, dans le cadre plus général de la réforme du collège universitaire : qu'est-ce qui justifie ce

projet ? Des dysfonctionnements ? Des remontées des étudiants, ou des professeurs ? Par ailleurs, y a-t-il eu déjà une évaluation des conséquences sur les services en charge de gérer ces cours, que ce soit au niveau central ou au niveau des campus ? Le collège actuel est déjà un vrai casse-tête à mettre en œuvre tous les ans ; une étude d'impact a-t-elle été réalisée pour mesurer l'effet d'une telle réforme sur les services dans les campus et à Paris ?

Frédéric Ramel remarque que l'idée de rapatrier le programme Afrique – Europe est une très bonne chose ; il témoigne que Parcoursup montre un taux de boursiers qui veulent être dans ce programme deux fois supérieur aux autres, ce qui a tendance à créer une forme de ghettoïsation de ce programme, avec beaucoup d'étudiants qui maîtrisent mal l'anglais. Il y a un travail à effectuer dans ce sens, pour rendre le programme encore plus attractif.

Stéphanie Balme répond que la réforme n'est pas une réponse à des remontées des étudiants. Elle est issue d'une réflexion consacrée au programme sur l'Afrique sur le campus de Reims, problématique sur le plan académique, sur le plan scientifique, et sur le plan de la responsabilité vis-à-vis des étudiants. C'est un programme qui pour l'instant est francophone, concentrant des étudiants intéressés par cette partie du monde, ou bien qui ont choisi Sciences Po, mais ne peuvent s'orienter que vers EURAF, parce qu'ils ne sont pas anglophones : mais est-il raisonnable de travailler sur le continent africain uniquement en français ? En outre, comment justifier sur un même campus un programme de petite taille comme EURAF, à côté d'un grand programme sur l'Amérique du Nord ? Une fois cet ensemble de questions posées, la réflexion semble évidente et la question du Sud doit être posée, comme le rappelait Eberhard Kienle. L'idée est donc aussi d'ouvrir un *english track* à Paris sur l'Afrique, en espérant que beaucoup d'étudiants choisissent Sciences Po quand ils veulent travailler sur l'Afrique, qu'ils soient anglophones ou francophones.

Concernant les conséquences financières ou RH, il y a bien sûr une réflexion à ce sujet, prenant en compte une faculté permanente réduite, et la mobilisation de plusieurs pôles pour réussir le transfert du programme vers Paris. Mais la réflexion n'est pas encore aboutie sur ces sujets et la formalisation se fera dans un second temps, courant 2022. Le travail effectué au sein du comité stratégique de réforme du programme Afrique, entre juillet 2019 et fin 2020, a été le moteur d'une réflexion beaucoup plus large pour l'ensemble du collège.

3/ Avis sur la charte de déontologie de la recherche de Sciences Po

Marie Scot rappelle la genèse de la charte de déontologie de la recherche : l'équipe de la Direction scientifique a commencé à se saisir des questions d'éthique de la recherche dès 2016 principalement afin de se mettre en conformité avec les prérequis européens. Le programme H2020, lancé à partir de 2014, contenait en effet des obligations de *self assessment* éthique, permettant la validation des projets financés au

niveau européen. Un autre moment important a été l'adoption en 2018 du règlement général sur la protection des données, le RGPD. Ces deux impératifs ont abouti à la constitution en juillet 2018 d'un Comité de Déontologie de la Recherche, qui a la lourde tâche de prononcer un avis éthique sur les projets européens. Des documents de cadrage ont été rédigés, notamment un questionnaire et des fiches *vademecum* pour prévenir les risques éthiques. Parallèlement, une première charte dédiée à la recherche avait été rédigée par Christine Musselin. Cette version initiale n'a pu être présentée aux instances et adoptée, l'institution ayant choisi d'avancer au préalable sur le projet de rédaction d'une charte générale de déontologie commune au LIEPP et à la FNSP.

La réouverture du chantier sur la déontologie de la recherche prend place à la suite de l'affaire Duhamel. Un groupe de travail a été constitué et a rendu des conclusions dont un certain nombre de recommandations sur la recherche, qui permettent de finaliser le processus et d'ajouter les pièces manquantes au dispositif, dont la charte et la création d'un poste de référent à l'intégrité scientifique, ainsi que plus de formations et de sensibilisations au sein de l'école de la recherche.

Les objectifs et la philosophie générale de la charte de la déontologie de la recherche sont les suivants :

- Affirmer l'attachement et l'engagement de l'institution et de ses enseignants-chercheurs et enseignantes-chercheuses aux problématiques de déontologie et d'éthique de la recherche ;
- Avoir un socle partagé d'obligations déontologiques, les formaliser et les rappeler à chacun ;
- Affirmer une spécificité de la recherche, qui ne peut se contenter d'une charte générale à l'échelle de l'établissement ;
- Avoir un socle commun à tous les académiques, quels que soient leurs statuts, y compris les doctorants et post-doc, afin de pouvoir couvrir l'intégralité des personnels : chercheurs et chercheuses CNRS, académiques de l'enseignement supérieur public ou statut privé, y compris les personnels qui ne sont pas directement membres de la faculté permanente.

Le périmètre de la charte est volontairement resserré sur la recherche, avec peu d'éléments sur l'enseignement, ce qui est à la fois voulu et imposé, car il doit y avoir des articulations avec les textes liés aux rapports avec les étudiants, qui vont être produits par la Direction de la formation.

La charte porte sur l'intégrité scientifique, donc sur les questions des fraudes (falsifications, plagiat, fabrications), de la bonne gestion et de la qualité des données, de l'éthique de la recherche (responsabilités relatives aux conséquences que pourraient avoir les recherches), et de la déontologie professionnelle (conflits d'engagement et d'intérêts, responsabilités et gestion collégiale).

La charte précise tout d'abord son périmètre d'application, puis elle rappelle des grands principes et certaines définitions (intégrité scientifique, déontologie professionnelle, éthique), puis elle approfondit les questions liées à l'intégrité scientifique et à la déontologie professionnelle. Le texte est volontairement très court et générique, dans un souci de lisibilité et d'appropriation. Cela implique la rédaction de fiches spécifiques, en collaboration avec le référent à l'intégrité scientifique pour préciser ces sujets, par exemple : qu'est-ce qu'un cumul, quelles sont les règles applicables à la fonction publique et au statut privé, quelles procédures de déclaration, etc.

Guillaume Plantin annonce que le référent à l'intégrité scientifique vient d'être désigné ; il s'agit d'Alain Chenu, professeur des universités émérite, ancien directeur de l'Observatoire sociologique du changement (OSC).

Florence Bernault souhaite savoir si cette charte a vocation à remplacer ou à compléter des textes existants par ailleurs, et s'il existe déjà un code ou des sanctions en cas de comportements dérogeant aux principes énoncés dans la charte.

Nicolas Delalande s'interroge sur le périmètre d'application de la charte, qui débute aux doctorants, alors que les étudiants en master recherche sont aussi concernés. Ils sont évidemment déjà redevables du Code de la scolarité – et il y a eu cette année des problèmes de plagiat au niveau des master recherche – mais leurs productions sont bien des productions de recherche.

Eberhard Kienle estime qu'il sera primordial que tout le monde ait accès aux fiches *vademecum*. Il évoque la demande dans le cadre d'un projet H2020 d'un accord écrit pour toute personne interrogée dans le cadre d'une enquête de terrain, alors que celle-ci avait lieu dans un pays autoritaire. Attester par écrit les propos que ces personnes venaient de tenir les aurait considérablement mises en danger. Il serait donc particulièrement utile de pouvoir examiner la formulation de ces fiches.

Marie Scot répond que la charte ne remplace aucun autre texte, mais elle doit s'articuler harmonieusement avec la charte de déontologie générale, commune à LIEPP et à la FNSP, votée par les instances en octobre 2020.

Concernant les procédures disciplinaires, le travail se poursuit, avec comme principale préoccupation d'aboutir à un parallélisme de traitement entre tous les statuts. Il y a les chercheurs et les chercheuses CNRS dont les potentielles allégations de manquements seront traitées par les instances CNRS, les chercheurs professeurs des universités, qui relèvent du Code de l'éducation et des sections disciplinaires puis du CNESER, et enfin les personnels dits « de droit privé ». L'une des ambitions avec le Référent à l'Intégrité Scientifique (RIS) est qu'il y ait une instruction des allégations de manquement en deux temps. D'abord, un premier temps instruit par une enquête préalable, selon des formes transparentes, mais avec du contradictoire et du confidentiel, par le RIS, qui pourra s'entourer d'une mission *ad hoc* et qui devra rendre

un rapport au chef d'établissement, lequel peut alors décider de saisir l'instance adéquate, en fonction du statut de la personne concernée, pour engager d'éventuelles poursuites. Il s'agit donc d'un dispositif en deux temps, qui permet de rétablir une certaine équité, et surtout de garantir un traitement par les pairs, y compris au personnel de droit privé FNSP, qui sinon pouvait être directement soumis à une instruction par la DRH, ce qui semble inapproprié pour des questions d'intégrité scientifique.

Évidemment, la question des étudiants des masters recherche se pose, y compris d'ailleurs même au-delà, auprès des étudiants des masters des différentes écoles. Cependant la charte ne peut pas, contractuellement, leur être imposée. En revanche, le RIS pourra être saisi y compris par des étudiants en master Recherche, et si possible, par les étudiants en master en général.

Concernant les fiches *vademecum*, la proposition est bien de les soumettre à l'intelligence collective. Certaines fiches datent de 2018 et vont être reprises avant d'être soumises au conseil scientifique.

Une phrase est souvent mal comprise dans la charte de déontologie de la recherche, qui porte sur les bonnes pratiques disciplinaires : quand il est dit qu'on est appelé à se conformer aux « bonnes pratiques en vigueur » pour les disciplines, l'idée est d'expliquer qu'il y a un principe de droit, le consentement, mais qu'il se décline différemment selon les disciplines et selon les terrains, quand une lecture maximaliste des textes appelle à une conformité homogène et stricto sensu. Il s'agit de défendre l'idée que chaque discipline doit décliner différemment les grands principes du consentement éclairé et informé des participants, et le respect de leurs droits.

Janie Pelabay demande de préciser la notion « d'activités externes », qui pèseraient sur la définition des priorités de recherche, notamment de leurs objets, et comment cet article de la charte peut se concilier avec le principe de la liberté totale des chercheurs dans la définition de leur objet de recherche.

Nicolas Delalande informe le conseil que le terrain et les modalités diverses du consentement sont justement la tâche que se donne le Comité de Déontologie de la Recherche (CDR), qui se réunit après saisine, pour rendre des avis éthiques, notamment sur les projets européens. La plupart du temps, les questions portent justement sur la déclinaison de ces questions de consentements et sur les risques pris par les intervenants et par les chercheurs eux-mêmes.

Marie Scot répond qu'il faut effectivement faire un bilan de l'action du CDR, comme le propose d'ailleurs l'une des recommandations du groupe de travail sur la déontologie (partager les bonnes solutions trouvées collectivement face aux risques identifiés). Le RIS fera partie du CDR, sans voix délibérative, et rédigera un bilan anonymisé annuel des saisines et des sujets ; les situations pourraient ainsi, de manière totalement anonymisées, être capitalisées et mises en partage. Un gros effort de sensibilisation et

de communication doit donc être réalisé, pour changer d'échelle, passer de l'apprentissage à une démarche mieux balisée et partageable.

La question des activités externes s'avère très complexe, en dépit des règles énoncées : l'idée est d'éviter de mobiliser du travail des doctorants sur des expertises que l'on serait amené à faire dans un cadre hors Sciences Po. Il peut y avoir des cas où l'on peut donner des sujets de recherche qui ne correspondent pas à l'intérêt du doctorant, mais qui visent à le faire travailler. Il s'agit d'une appréciation contextuelle, délicate à préciser sans prendre d'exemple concret.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à la majorité des membres présents la charte de déontologie de la recherche de Sciences Po.

4/ Présentation du bilan du programme H2020 à Sciences Po

Olivier Romeo rappelle que le programme Horizon 2020 est le principal programme de financement de la recherche de la Commission européenne, doté de plus de 70 milliards d'euros pour la période 2014-2020.

Concernant le programme de financement précédent, appelé 7^{ème} PCRD (2007-2013), Sciences Po avait déposé 147 projets et obtenus le financement de 45 d'entre eux, pour un montant total de 19 millions d'euros. Avec H2020, ce sont 56 projets financés, sur 246 déposés, pour un financement total de 28 millions d'euros. Il y a donc eu une forte augmentation de l'implication de la communauté scientifique à l'occasion du H2020, notamment dans les projets collaboratifs qui visent à répondre aux « défis sociétaux », selon les termes de la commission européenne (démocratie, populisme, chômage, inégalités) ou sur la mobilité des doctorants. 49 projets ERC et 90 projets collaboratifs ont été déposés et.

Plus de la moitié des ERC déposés à Sciences Po concernent l'économie et 80 % des projets financés le sont également en économie, avec une forte concentration des dépôts de projets collaboratifs sur quelques chercheurs. Un peu plus de dix chercheurs regroupent la moitié des projets collaboratifs ; les projets Marie Curie sont fortement concentrés sur quelques laboratoires.

Les ERC représentent 61 % des financements obtenus, sachant que le montant pour chaque ERC varie en fonction de l'expérience des chercheurs concernés, entre 1,5 millions d'euros et 2,5 millions d'euros. Les projets collaboratifs représentent 30 % des financements obtenus, entre 250 000 euros et 300 000 euros, sur une durée de trois ans. Les Marie Curie sont des projets sur deux ans qui représentent 16 % des financements obtenus.

Les financements d'emplois ont concerné principalement les post-doctorants (57 %) et les assistants de recherche (27 %). Les doctorants sont beaucoup moins financés dans le cadre de ces projets.

Une autre caractéristique de Sciences Po, par rapport à la recherche dans d'autres pays et en France, réside dans le fort taux de réussite, qui varie entre 23 % et 27 % en fonction des appels, quand la moyenne est plutôt autour de 10 %.

Certains éléments ressortent :

- La faible participation des femmes, avec 23 % des projets déposés alors qu'elles représentent 34 % de la faculté permanente. Améliorer la participation des femmes passerait par des appels ciblés, des décharges de cours pour celles qui rentrent de congé maternité afin de leur permettre de publier ;
- Le taux de réussite assez variable des ERC par discipline, de plus de 40 % (Économie) à 10 % (science politique, relations internationales, droit). L'organisation de comités de relecture pourrait répondre à cette problématique, qu'ils soient à l'intérieur d'un laboratoire ou inter-laboratoires ;
- Favoriser l'intégration des Marie Curie : il y a 15 ans, il y avait 5 demandes par an. EN 2020, ce sont 20 demandes dont 6 projets financés. La réflexion doit porter maintenant sur leur meilleure intégration dans la vie des laboratoires, à travers la participation à des séminaires ou les publications par exemple. Ce serait une opportunité pour Sciences Po d'accueillir des chercheurs qui ont déjà un réseau et qui souhaitent publier ;
- Examiner l'impact de la politique d'incitation : l'actuelle politique d'incitation date de 2018. Un questionnaire a été diffusé pour connaître les freins à la participation à des appels à projets. Le principal obstacle réside dans la complexité des financements européens. Des pistes d'amélioration doivent donc être identifiées.

Thierry Mayer ajoute que l'aide reçue de la MAPS est absolument cruciale pour tous les centres de recherche.

Cornelia Woll confirme que l'accompagnement de la Direction Scientifique est particulièrement précieux pour accéder à ces aides européennes.

Paul-André Rosental souligne à son tour le rôle très proactif de la Direction Scientifique, à laquelle il est possible de soumettre des projets très en amont et qui aide toujours à identifier les meilleures formules possibles. L'équipe est composée de trois personnes, qui s'organisent très bien ensemble pour qu'il y ait toujours une permanence disponible, avec des emplois du temps calés sur le rythme des appels d'offre, même s'ils tombent en plein été. C'est vraiment une chance d'avoir une telle direction auprès des centres et des équipes.

5/ Avis sur la proposition du comité de sélection en vue du recrutement d'un ou une Assistant Professor FNSP (poste privé) en *tenure track* en science politique, profil politiques comparées des transitions écologiques

Florence Haegel rappelle que le comité de sélection, présidé par Florence Faucher, a reçu 163 candidatures, dont un tiers déposé par des femmes. 5 candidats ont été auditionnés et deux ont été classés. Le premier est Joost de Moor, de nationalité néerlandaise. Il a poursuivi une trajectoire de jeune chercheur très inséré dans les réseaux européens, avec une thèse à Anvers, puis post-doc en Suède et au Royaume-Uni. C'est un spécialiste de l'environnement et de la transition écologique, avec un profil assez large ; ses recherches portent principalement sur les mobilisations, et leur rapport à l'État. Sa thèse de doctorat s'inscrit dans le paradigme des structures d'opportunité politique, qui prend en compte les contextes et les structures sociales et politiques ainsi que les configurations étatiques. Ses travaux, déjà largement publiés dans des revues à la pointe de son champ disciplinaire, ont une forte dimension comparative et s'appuient sur des *mixed methods*, mêlant données quantitatives, enquêtes sur les mobilisations, démarche anthropologique et ethnologique.

La deuxième classée est Ulrike Zeigermann. Elle a obtenu son PhD à l'université de Münster et est actuellement post-doc à l'université de Magdeburg et associée au centre Marc Bloch à Berlin. Son travail de recherche porte sur la production et la circulation des savoirs et des normes dans les réseaux promouvant la transition écologique, dans une perspective comparative. Il s'agit d'une candidature extrêmement solide, d'où le choix du comité de la classer.

Les membres du conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents la proposition du comité de sélection en vue du recrutement d'un ou d'une *Assistant Professor* FNSP (poste privé) en *tenure track* en science politique, profil politiques comparées des transitions écologiques.

6 / Avis sur la proposition du comité de sélection en vue du recrutement d'un ou une Assistant Professor FNSP (poste privé) en *tenure track* en histoire, profil histoire du visuel

Paul-André Rosental précise que le jury a reçu 18 candidats, dont 4 ont été auditionnés, 2 hommes et 2 femmes. Les critères définis par le jury étaient notamment d'essayer de ne pas recruter un ou une spécialiste d'un médium artistique, mais quelqu'un qui ait une palette plus large. Deuxième critère : que la personne ait déjà un réseau sérieux avec les institutions muséales, voire une expérience de commissariat. Par ailleurs, le comité préférerait un recrutement du niveau *assistant professor*, pour des raisons d'équilibre de la pyramide des âges au Centre d'Histoire.

Classée n°4, Cécile Bargues travaille sur la postérité du mouvement DADA au XXème siècle.

Morgan Labar, classé n°3, a produit une thèse sur la bêtise dans l'art contemporain, repérée dans le milieu académique.

Estelle Zhong Mengual est classée deuxième, avec un très bon dossier pédagogique, une thèse sur l'art participatif au Royaume-Uni très intéressante, et une orientation plus récente, vers une histoire environnementale de l'art.

Thibault Boulvain, classé premier, a réalisé une thèse sur « l'art en sida », publiée aujourd'hui aux Presses du Réel, et qui s'oriente aujourd'hui vers un projet sur l'art et la Riviera. Il a déjà une bonne expérience d'enseignement et d'encadrement des étudiants, ainsi qu'une expérience de commissariat d'exposition.

Jeanne Lazarus remarque que même si les deux candidats proposés aux deux postes semblent avoir beaucoup de qualité, encore une fois il s'agit de rendre un avis sur le recrutement de deux hommes.

Paul-André Rosental répond qu'il comprend très bien cette remarque, d'autant plus que Marc Lazar et lui-même, sur la base d'une évaluation des recrutements au Centre d'Histoire, avaient relayé aux membres du comité le rapport sur l'égalité hommes-femmes. Il est à noter que le rapport notait un équilibre des recrutements pour ce centre, depuis plusieurs années, pour le niveau rang A, mais pas pour le niveau rang B. Institutionnellement, le Centre d'Histoire aurait aimé recruter une femme pour ce concours de rang B, et cette information a été relayée.

Florence Haegel ajoute qu'il faut effectivement rester très attentif à l'égalité hommes-femmes, et remarque que dans son centre, étant donné que les trois derniers recrutements étaient des femmes, et que le rattachement d'une chercheuse CNRS est programmé à l'automne, le centre s'est autorisé à recruter un collègue masculin, sachant que le débat a vraiment abordé ce point, et a considéré qu'il y avait vraiment une différence en termes de dossier, justifiant le classement.

Guillaume Plantin rappelle qu'en termes de distribution genrée, ce sont les mutations CNRS qui ont été les plus désastreuses récemment.

Les membres du conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents la proposition du comité de sélection en vue du recrutement d'un ou d'une *Assistant Professor* FNSP (poste privé) en *tenure track* en histoire, profil histoire du visuel.

7/ Avis sur les candidats retenus pour les postes d'ATER à mi-temps en sociologie dans le cadre de la campagne 2021

Jeanne Lazarus précise que les candidatures en liste principale et liste d'attente n'ont pas permis de pourvoir tous les postes d'ATER disponibles en sociologie, en raison

d'un nombre important de désistements. D'où les deux candidatures soumises aujourd'hui au Conseil, dont une seule, celle de Yagos Koliopanos, est à considérer, l'autre personne s'étant également désisté

Sabine Dullin précise qu'en histoire aussi, il a fallu recourir à la liste d'attente.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents le classement des candidats en sociologie retenus pour les postes d'ATER à mi-temps dans le cadre de la campagne 2021.

8/ Questions diverses

Frédéric Ramel souhaite avoir un retour d'expérience de la Commission des Chercheurs, qui s'est réunie cette année pour la première fois dans sa nouvelle composition. Une discussion du bureau du département de science politique s'est tenue récemment avec des collègues qui y ont participé, de laquelle il ressort qu'une réflexion collégiale serait la bienvenue sur la manière d'aborder cette évaluation.

Nicolas Delalande souhaite avoir des précisions et susciter une discussion à propos de l'affaire de la semaine dernière relative à la vidéo d'une collègue juriste devenue, malencontreusement pour elle, une figure publique décriée et attaquée sur les réseaux sociaux. Au-delà du fait divers, cela soulève plusieurs questions qui intéressent le Conseil scientifique :

- Quelle politique de communication des recherches et des formations ? D'où vient cette vidéo ? Quelle était la nécessité de la mettre en ligne, accessible à tous ? Il y a une pression très forte portée sur l'exigence de communication de ce qui est réalisé, mais la conversation scientifique se prête assez mal à des formats qui échappent au contrôle des chercheurs, notamment via les réseaux sociaux...
- Comment a réagi l'institution ? La collègue juriste n'avait pas de lien avec Sciences Po, mais la question de fond reste la défense des libertés académiques. Cette chercheuse n'a offensé personne, elle reste la première victime de cette affaire, avec pas moins de 600 000 vues de sa très courte vidéo, et des critiques incendiaires sur LCI et de la part de chroniqueurs sur YouTube notamment. Elle a payé les dommages collatéraux d'attaques liées à l'image de Sciences Po ;
- Comment rétablir l'image de Sciences Po, devenue « paillason interplanétaire », une sorte de *punching ball*, symptôme de débats polémiques sur l'avenir de la République, sur les débats entre les « universalistes » et les autres, etc. ?

Le Conseil scientifique vient de valider une Charte de Déontologie qui affirme la pluralité et le respect des choix, des thématiques, des prises de position, dans le cadre des critères scientifiques. Le contenu de cette vidéo entre dans ce cadre, et un soutien

est important, parce que cela pourrait arriver à toutes et tous au sein de Sciences Po. Quand bien même cette collègue n'est pas membre de la faculté permanente de Sciences Po, elle était en charge d'une activité au sein de notre institution.

Lui apporter une forme de soutien est important, après ce déferlement d'attaques et de haine déversé sur les réseaux sociaux.

Eberhard Kienle observe que depuis son arrivée au Conseil scientifique, il a toujours regardé avec attention la composition des comités de sélection : il constate une certaine « internationalisation inégale » de ces comités. Sans préjuger des résultats, il y a certains comités où les externes sont largement francophones, ou des personnes qui exercent leur métier dans une université française ou francophone, alors que pour d'autres comités, il s'agit d'externes qui viennent du monde entier, en tout cas pas de la même tradition institutionnelle ou intellectuelle. Il serait peut-être intéressant de mieux examiner cette internationalisation des comités de sélection, et que le Conseil scientifique se prononce sur des standards communs et s'accorde sur une représentation minimale de personnes qui viennent « d'ailleurs ».

Guillaume Plantin précise que la commission des carrières s'est réunie cette année en visioconférence et a produit un travail énorme, en s'appuyant sur la double évaluation de chaque dossier par les membres de la commission, puis sur une discussion collective durant trois demi-journées sur chaque dossier. La mise en discussion permet de corriger ce qui paraît être des anomalies dans les évaluations réalisées en amont, d'homogénéiser les critères, d'échanger sur les spécificités disciplinaires. L'ensemble de la procédure a été réalisé dans un bon esprit, et avec une grande ambition, puisqu'il s'agit finalement d'interclasser par exemple une théoricienne du jeu et un philosophe du droit, avec des discussions qui ne sont pas conclusives, mais qui sont très intéressantes, sur ce qu'est la valeur d'une production scientifique dans des champs très différents. Il est vrai qu'il y a toujours une part de subjectivité dans l'évaluation scientifique, certains résultats ont pu paraître surprenants, mais il y a un renouvellement très important de la commission, qui se tient tous les trois ans avec à chaque fois des externes renouvelés. Il s'agit d'une institution encore jeune puisqu'elle n'a été réunie dans cette configuration que deux fois, mais importante, et les suggestions pour l'améliorer sont toujours les bienvenues.

Jeanne Lazarus ajoute qu'elle avoue ne pas bien comprendre quel est l'objet du débat autour de l'évaluation des chercheurs au département de science politique.

Janie Pelabay, qui a participé à la commission des carrières, estime qu'il y a trois points sur lesquels une réflexion devrait être engagée :

- Que faut-il évaluer ? Parfois, c'étaient moins les travaux des trois dernières années des chercheurs, qui faisaient l'objet d'une évaluation, que leur réputation et leur *impact factor*.

- Quels critères retenus ? Des règles émergent au fil de la discussion, qu'il faudrait pouvoir formaliser, notamment pour que les évaluateurs puissent savoir ce qu'ils doivent examiner dans les dossiers. Par exemple, quand il y a un enseignement nouveau, la pratique a voulu qu'il y ait de bonnes évaluations ;
- Réflexion sur le choix des rapporteurs, sur le fait qu'ils puissent être présents – ou pas – tout au long de la procédure, ainsi que l'énorme question de la disparité des critères en fonction des disciplines. Doit-on continuer à avoir une évaluation qui est la même pour tous ? Ou ne doit-on pas avoir des critères spécialisés, en fonction des disciplines ?

Cornelia Woll propose de ne pas ouvrir la discussion maintenant sur ce sujet, mais d'y accorder une attention particulière en amont de la prochaine vague, prévue dans trois ans.

Bénédicte Durand souhaite préciser certains éléments en réponse à l'intervention de Nicolas Delalande. On ne peut que constater que depuis six mois, Sciences Po sédimente une suspicion généralisée sur son *ethos*, et cela, quelle que soit la partie considérée : réforme des admissions, vie scientifique, enseignements... L'ensemble des parties de Sciences Po est sous une pression extrêmement forte, et cumulative, de déficit de réputation, et de très grande difficulté à faire vivre son image réelle. Comment, dans les mois qui viennent, parvenir à rétablir une forme d'équilibre, et faire en sorte que l'institution puisse dire ce qu'elle est vraiment, et qui ne ressemble pas aux caricatures que l'on constate ? Cela est très difficile à gérer du point de vue de la communication, surtout face à un acteur que l'on connaît mal, et qui s'allie très mal à la vie scientifique, dont il est le contraire, le sommaire, l'expéditif, la blague, la violence... c'est-à-dire, les réseaux sociaux.

Bénédicte Durand revient sur les faits et la chronologie de cette affaire de « blanchité alimentaire ». Il y a deux semaines circule sur les réseaux sociaux un objet peu identifiable, une vidéo dont on ne sait pas grand-chose, sinon qu'elle arbore un logo « Law School of Sciences Po », avec générique et jingle. Il s'agissait en fait d'une communication dans le cadre de la semaine doctorale intensive, par une collègue du CNRS, en situation de détachement à l'Université du Connecticut... autant d'éléments découverts au fil de la montée en pression médiatique sur cet objet.

La publication sur les réseaux sociaux a au départ suscité des commentaires plus ou moins violents, tentant de ridiculiser la chercheuse. Une option, évaluée et réfléchie avec un certain nombre de collègues de la faculté permanente, dont Guillaume Plantin et Cornelia Woll, était de répondre, par un discours argumenté et documenté. Une autre option, finalement adoptée, était de ne pas « remettre une pièce dans la machine ». Pendant les premiers jours, la vidéo reste circonscrite à ce qu'on appelle la « fachosphère », toujours très attentive à ce type de contenu. Assez vite, s'est imposé le fait que la critique des propos, la critique du contenu théorique exposé par la chercheuse, était rendue d'autant plus violente qu'elle était associée à l'institution

Sciences Po. Les contre-vérités se sont multipliées de jour en jour, sur cet « enseignement », ses récepteurs, pourquoi Sciences Po proposait ce genre de discours... La position de l'institution à ce stade demeurerait celle d'une non-réponse, jusqu'au vendredi soir, moment où le tweet bascule, avec soudain plus de 400 000 vues, soit plus de fréquentation et de commentaires sur Twitter que lors de l'affaire Duhamel. Durant tout le week-end, il s'est agi de poursuivre le travail avec l'Ecole de droit, pour essayer de comprendre ce qu'est cet objet, qui est cette personne, etc. Un *thread* est alors publié, pour expliquer qu'il ne s'agit pas d'un objet d'enseignement, mais seulement d'un objet scientifique, qui a son identité et sa légitimité, et qui est un objet parmi d'autres, parmi une quarantaine d'autres vidéos qui proposaient des communications dans le cadre de cette semaine intensive de l'École doctorale. Le *thread* a dépassé les 650 000 vues dans le week-end, alors que la vidéo atteignait environ 2 millions de vues ces derniers jours. Face à ce débordement, face à la situation de la chercheuse, désormais totalement jetée en pâture sur les réseaux sociaux, l'analyse de la situation se précise : l'institution serait responsable de la diffusion de cette vidéo, non pas l'Université du Connecticut ni la chercheuse, qui pourraient vouloir se retourner contre Sciences Po. Par ailleurs, on comprend que la vidéo a été frauduleusement diffusée, par quelqu'un qui a assisté au séminaire de cette collègue.

En début de semaine, la question s'est posée d'une nouvelle communication en défense de la collègue, qui est en danger, qui subit des attaques, et qui commence à être saisie par la presse. Contactée par la direction de Sciences Po, elle a explicitement demandé qu'il n'y ait pas de réaction institutionnelle, pas de communiqué de presse, pas d'entretien. La direction de Sciences Po s'est assurée que le CNRS est bien en capacité de lui apporter une protection fonctionnelle, ce qui est le cas.

Pour Sciences Po, cette affaire est une leçon très rude, dont il faut tirer toutes les conclusions pour l'avenir, sur la manière dont l'institution peut s'adapter au monde contemporain et comment elle donne à voir ses recherches, et comment elle sécurise son contenu numérisé.

Par ailleurs, il n'est pas certain qu'il soit nécessaire de « logotiser » tout ce que l'on produit, un chercheur a ses libertés, il doit aussi avoir une forme d'indépendance par rapport à son institution de rattachement. Une fois le logo posé, Sciences Po devient de fait propriétaire du contenu.

Cornelia Woll remercie Bénédicte Durand pour cette explication très détaillée. Elle propose, en l'absence d'autres questions diverses, de reprendre l'ordre du jour de la séance.

9/ Avis sur la demande de nomination en qualité de Professeur associé (PAST) à temps plein de Moritz Schularick

Thierry Mayer précise que Moritz Schularick, actuellement professeur à Bonn, travaille dans la macro-économie historique, plus précisément sur les prix des actifs dans les cycles longs. Dernièrement il a beaucoup travaillé sur l'historique des inégalités au travers des rendements des actifs. Cela faisait longtemps que l'institution espérait trouver un chercheur spécialisé dans l'économie historique, aussi bien dans une dynamique de recherche que d'enseignement.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à la majorité des membres présents du rang des Professeurs des universités et assimilés la demande de nomination en qualité de Professeur associé (PAST) à temps plein de Moritz Schularick.

10/ Avis sur la demande de nomination en qualité de Professeur associé (PAST) à mi-temps de Annie Hylton

Régis Bismuth présente le dossier d'Annie Hylton pour l'École de journalisme. Son parcours universitaire est très intéressant et elle travaille depuis huit ans environ dans le journalisme d'investigation, domaine dans lequel elle a acquis une forte reconnaissance et reçu de nombreux prix. Elle est très investie à Sciences Po depuis 2018, où elle enseigne plusieurs cours notamment sur le journalisme d'investigation et l'éthique du journalisme. Elle enseigne à la *Summer School*, encadre des étudiants en doctorat, et supervise des mémoires de master. Son dossier est extrêmement solide et très utile pour l'École de Journalisme et l'avis est très positif pour son recrutement.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents du rang des Professeurs des universités et assimilés la demande de nomination en qualité de Professeur associé (PAST) à mi-temps de Annie Hylton.

12/ Avis sur la demande de renouvellement en qualité de Professeur associé (PAST) à mi-temps de François Heilbronn

Thierry Mayer rappelle que cette demande de renouvellement émane de l'École du Management et de l'Innovation. François Heilbronn possède actuellement une société de conseil en stratégie, après avoir travaillé au BCG et chez Lazard Frères. Il réalise deux cours de stratégie à l'EMI, Introduction à la stratégie d'entreprise et Stratégie d'entreprise, des cours à gros effectifs avec de très bonnes évaluations. Il est PAST depuis 2009, il s'agit désormais d'avoir un dernier renouvellement pour ses cours de stratégie qui sont devenus centraux à l'EMI.

Nicolas Delalande s'interroge sur les raisons de ce quatrième renouvellement.

Thierry Mayer rappelle qu'une nomination peut faire l'objet de deux renouvellements, puis qu'il est ensuite possible de candidater à une nouvelle nomination, également

renouvelable deux fois. Cela pose la question de ces cours de stratégie d'entreprise, qui ne pourraient être assurés par la faculté permanente.

Cornelia Woll précise que François Heilbronn a aussi accompagné l'EMI avant sa création formelle, et son enseignement y est désormais structurel. Il est par ailleurs un membre du Conseil de l'Institut de longue date, il a été membre du Conseil d'administration et il est aujourd'hui personne qualifiée au Conseil de l'Institut.

Carole Jourdan confirme que la nomination est valable pour trois ans, puis le renouvellement interne est possible à deux reprises, pour un total de neuf ans. Une nouvelle procédure de nomination est ensuite possible, en passant par le ministère qui doit émettre un décret en ce sens. Règlementairement, il est donc tout à fait possible de renouveler le PAST de François Heilbronn.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à la majorité des membres présents du rang des Professeurs des universités et assimilés la demande de renouvellement en qualité de Professeur associé (PAST) à mi-temps de François Heilbronn.

11/ Avis sur la demande de création de poste en qualité de Professeur associé (PAST) à mi-temps de Eve Plenel

Frédéric Ramel rappelle qu'Eve Plenel a été formée à Sciences Po il y a plus de 20 ans, qu'elle a choisi ensuite de ne pas faire de carrière académique, pour basculer dans le monde professionnel, dans le domaine de la santé. Sa trajectoire dans le milieu associatif est impressionnante : elle a rejoint plusieurs associations de lutte contre le sida (mise en place du programme « Paris sans sida ») et de lutte contre la précarité, avec une efficacité reconnue en termes de gouvernance urbaine ; elle a été nommée par ailleurs conseillère santé auprès de la Maire de Paris, et a géré en partie la crise COVID-19. Son profil rencontre parfaitement les orientations stratégiques de l'école, qui avait à sa création, parmi ses priorités, la question de la santé, du social et du lien avec les territoires, même si pour différentes raisons ce domaine était tombé en déshérence. Mais cet objet est redevenu central depuis deux ans. Trois raisons permettent de donner suite à la demande de l'École Urbaine :

- Le profil de la candidate qui répond parfaitement aux orientations souhaitées, puisqu'elle prendrait en charge différents cours sur cette thématique ;
- Un travail en étroite collaboration avec la faculté permanente, avec Étienne Nouguez, donc un tandem entre un académique et une praticienne ;
- Il s'agit d'une femme, il y aurait donc deux PAST femmes dans l'actuelle campagne.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à la majorité des membres présents du rang des Professeurs des universités et assimilés la demande de nomination en qualité de Professeur associé (PAST) à mi-temps de Eve Plenel.

Jeanne Lazarus demande si les départements peuvent proposer des personnes en PAST ou si cela est réservé aux écoles.

Cornelia Woll répond que la politique souhaitée par la Direction est de permettre aux écoles, via les supports de PAST, de se renforcer dans les domaines où elles ont besoin d'une présence plus permanente et potentiellement structurante. Si ce dossier devait être ouvert à nouveau, il faudrait l'envisager avec la nouvelle direction.

13/ Avis sur la demande d'autorisation de Coralie Chevallier à co-diriger la thèse de Rita Abdel Sater

Cornelia Woll rappelle que le dossier complet a été envoyé au préalable aux membres de l'instance et demande s'il y a des questions sur cette co-direction de thèse.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents du rang des Professeurs des universités et assimilés la demande d'autorisation de Coralie Chevallier à co-diriger la thèse de Rita Abdel Sater.